

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le vendredi 9 juin 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOLIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSTI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Alain MOIROUX, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sébastien GACON (pouvoir à Estelle GHORIS), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Estelle Keller), Aurélie MARMONIER (pouvoir à Michelle PILOZ), Jean-Philippe PAUGET (pouvoir à Wilfried MADULI), Aimé VIAL (pouvoir à Frédéric VIAL),

Date de la convocation : 2 juin 2023

Secrétaire de séance : Michelle PILOZ

Conseillers présents à l'ouverture : 22. Quorum atteint.

Délibération n°65-2023 : Création de deux postes d'agents de surveillance contractuels pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de la crise de la covid-19 a mis en lumière la nécessité de disposer de cinq agents à la surveillance des élèves lors de la pause méridienne au restaurant scolaire Louis Rive de l'école primaire Victor Hugo. Car 120 à 150 enfants doivent être répartis dans deux ou trois cours quotidiennement de 11h30 à 13h30.

A ce jour, un agent titulaire, deux agents mis à disposition par le CSOB et une agence intérimaire ainsi que deux contractuels (recrutés pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au vendredi 7 juillet 2023) y sont affectés.

Au vu des effectifs scolaires et de la fréquentation du restaurant scolaire, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat des deux agents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la surveillance de la cour pour l'année scolaire 2023-2024.

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- RECRUTE deux agents contractuels sur le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la surveillance de la cour de l'école Louis Rive du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 5 juillet 2024 au plus tard (de 11h30 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines scolaires).
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 9 juin 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,